

ASSOCIATION SPORTIVE  
ONATCHIWAY EST INC.

MANDATAIRE DE LA

**ZEC**  
**Onatchiway**

*RAPPORT ANNUEL*  
*2023*

*Présenté à l'Assemblée générale annuelle*  
*Le 15 avril 2024*

Denys Gilbert, président  
Martin Privé, CPA

## **Lettre d'information aux utilisateurs de la Zec Onatchiway**

Pour l'Association sportive Onatchiway (Zec Onatchiway) la protection des renseignements personnels est une priorité.

À titre de prestataire de services, l'Association sportive Onatchiway doit recueillir plusieurs renseignements personnels. Ces renseignements sont consignés par écrit sur des formulaires ou par le biais du logiciel Manisoft aux postes d'accueil ou sur le poste d'accueil virtuel. La collecte de ses renseignements permet de mieux vous servir et d'améliorer notre relation client-entreprise.

C'est dans cet esprit que nous avons effectué différents travaux afin de nous conformer aux nouvelles exigences de *La loi 25* qui modernisent les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels à travers la province de Québec.

### **Notre but, bien vous servir :**

Par souci de bienveillance et de transparence, nous vous informons qu'en faisant affaire avec nous, vous acceptez que nous recueillions et utilisions vos renseignements personnels, qui nous sont nécessaires pour accomplir notre mission.

Pourquoi avons-nous besoin de vos renseignements personnels ?

- 1- Savoir qui vous êtes. Pouvoir vous identifier et maintenir à jour vos coordonnées, afin de vous enregistrer et de communiquer avec vous au besoin
- 2- Entretenir et développer notre relation avec vous. Traiter vos demandes, mieux vous servir.
- 3- Assurément le paiement des coûts liés aux services.
- 4- Respecter les lois et gérer les risques. Nous avons l'obligation d'identifier les gens qui visite la Zec pour la pêche, la chasse et la villégiature. Il s'agit d'une question de sécurité en cas d'incident sur notre territoire.

### **Aucune action de votre part n'est requise.**

Notre politique en matière de protection des renseignements personnels est disponible pour consultation au bureau administratif du 2496 rue Dubose à Jonquière.

Merci de faire partie des utilisateurs de la Zec Onatchiway et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations



---

Denys Gilbert  
Président du conseil d'administration

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association sportive Onatchiway Est Inc. tenue à l'Hôtel La Saguenéenne, 250 rue des Saguenéens, Chicoutimi, le lundi, 3 avril 2023 à 19h00.**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

M. Denys Gilbert, président, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes dont quarante-trois (43) membres. Il explique le déroulement de la séance et invite les administrateurs à se présenter.

**2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Denys Gilbert, président, fait la lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour. Il demande aux membres si certains ont des points à inscrire à l'ordre du jour. Comme aucun membre ne se manifeste, monsieur Gilbert propose de laisser le point *Varia* ouvert.

L'ordre du jour est accepté sur proposition de Pierre Delisle appuyée par Rodrigue Gaudreault. Unanime.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL**

**De l'assemblée générale annuelle et de l'assemblée spéciale tenue le 28 mars 2022.**

Mme Myriam Benoit, directrice générale, fait la lecture des procès-verbaux des deux assemblées qui se sont tenues le 28 mars 2022 à 19h00. Les deux procès-verbaux, de l'assemblée générale annuelle et de l'assemblée spéciale, sont acceptés sur proposition d'Éric Mercier appuyée par Maurice Smith. Unanime.

**4. ADOPTION DE LA MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

L'année dernière, la résolution prise pour la modification de l'article 4.01 des *Règlements généraux* n'était pas conforme aux exigences du Registraire des entreprises du Québec. Nous devons donc la refaire cette année. L'article 4.01 se lira maintenant ainsi :

*4.01 La Corporation est administrée par un conseil d'administration composé de onze (11) membres, dont neuf (9) sont élus. Deux (2) sièges, au choix du conseil d'administration, sont réservé(s) à une personne désignée d'un organisme du milieu régional, d'un partenaire de l'organisation ou tout autre personne-conseil dont la présence est bénéfique pour la Corporation.*

Le présent règlement est proposé par Marcel Ouellet appuyé par Rodrigue Gaudreault.  
Unanime. (AGA 2023-04-03-03)

## **5. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**

M. Denys Gilbert, président, fait lecture du mot du président et du rapport d'activités 2022.

## **6. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La ratification des actes posés par le conseil d'administration est acceptée unanimement sur proposition de Rodrigue Gaudreault, appuyée par Sylvain Jeanrie.

## **7. RAPPORT FINANCIER AU 30 NOVEMBRE 2022**

Monsieur Denys Gilbert invite la comptable de la firme *Martin Privé CPA* à venir faire la présentation du rapport financier au 30 novembre 2022. Suite à la lecture de madame Tanya Tremblay-Miousse, CPA, monsieur Gilbert demande une proposition pour l'acceptation des états financiers. Sur proposition de Marcel Ouellet, appuyée par Jean-François Normandeau, il est résolu d'accepter les états financiers au 30 novembre 2022. Unanime.

## **8. CHOIX D'UN VÉRIFICATEUR**

Sur recommandation du conseil d'administration et sur proposition de Sylvain Jeanrie, appuyée par Maurice Smith, il est résolu de mandater la firme *Martin Privé CPA* pour la réalisation du rapport financier 2023. Accepté à l'unanimité.

## **9. TARIFICATIONS 2023**

Claude Larocque commente la tarification 2023. Il informe les membres que l'augmentation est de l'ordre de 3%. Denys Gilbert présente également l'aide financière reçue durant l'année 2022. Monsieur Sylvain Jeanrie demande des précisions sur la tarification. Monsieur Michel Villeneuve demande des précisions sur la tarification à la circulation. D'autres membres posent des questions sur les tarifs.

La tarification est proposée par Rodrigue Gaudreault appuyé par Gérald Ouellet.

## **10. ÉLECTIONS**

### **10.1 Nomination des officiers d'élection**

M. Denys Gilbert, avec l'accord de l'assemblée, remet la présidence de l'assemblée à Mme. Myriam Benoit pour le point 10 *Élections*.

La présidente d'élection, Mme. Myriam Benoit propose de désigner Mme Linda Bouchard à titre de secrétaire d'élection ;

Mme. Benoit ayant pris connaissance des bulletins de présentation, constaté leur conformité et l'éligibilité des personnes en lice, informe l'assemblée que cinq personnes ont déposé leur bulletin de présentation pour les quatre postes électifs;

Elle déclare donc qu'il y aura élection et demande à l'assemblée de nommer deux scrutateurs ;

Messieurs Denys L'Espérance et Éric Tremblay proposent leurs candidatures. Elles sont acceptées par l'assemblée.

Mme Myriam Benoit octroi aux candidats en lice deux minutes pour se présenter à l'assemblée. Les candidats sont appelés par ordre alphabétique. Suite aux présentations, madame Benoit explique la procédure de vote et invite les membres à voter durant la pause. Elle rappelle à l'assemblée que seuls les membres peuvent voter.

### **Pause et votation.**

Suite à la période de vote, Mme Myriam Benoit présente les résultats du vote, par ordre alphabétique, et propose à l'assemblée générale d'accepter par résolution, pour un mandat d'une durée de 2 ans les personnes suivantes comme administrateurs : Denys Gilbert, Luc Godin, Claude Larocque et Robert Larocque. Le mandat offert aux personnes élues par l'assemblée est proposé par Pierre Delisle, appuyé de Dany Lamontagne. Unanime.

Mme Myriam Benoit propose la fermeture des élections. Il est proposé par Maurice Smith, appuyé par Mickael Lapointe, de détruire les bulletins de vote. Unanime.

## **11. VARIA**

Monsieur Denys Gilbert demande si des membres veulent apporter des points au Varia :

### **11.1 Pont du lac Henri (Michel Villeneuve)**

Monsieur Villeneuve aimerait que l'on trouve une solution pour réparer le pont du lac Henri. Denys Gilbert mentionne que nous déposons les ponts fermés de la Zec au programme du ministère à chaque année afin d'avoir des subventions pour faire réparer les ponts. Monsieur Villeneuve demande s'il y a une liste de priorités. Denys Gilbert répond que les priorités sont établies par le ministère. D'autres membres posent des questions sur les ponts.

### **11.2 Force de moteur (Rodrigue Gaudreault)**

Monsieur Gaudreault demande s'il y a une limite de puissance de force de moteur sur les lacs de la Zec. Monsieur Denys Gilbert répond que non et qu'il serait difficile d'en imposer une vue la grande variation de superficie des lacs.

### **11.3 Barrage du lac de l'Écluse (Gérald Ouellet)**

Monsieur Ouellet amène que le centre d'expertise hydrique recherche de l'aide et de l'hébergement pour pouvoir venir faire des analyses des barrages durant l'été. Madame Myriam Benoit répond que nous sommes déjà en contact avec eux et que nous leur avons offert notre aide.

### **11.4 Suivi de recherche sur des frayères Lac des Baies (Michel Villeneuve)**

Monsieur Villeneuve a rencontré des gens du ministère de la faune l'été dernier. Ceux-ci faisaient des investigations sur les frayères du lac des Baies. Il demande si nous avons les résultats de ces recherches. Monsieur Gilbert répond que non et que souvent, ce genre d'informations prend beaucoup de temps à nous parvenir.

**Levée de l'assemblée proposée par Michel Villeneuve à 20h35.**

---

**Denys Gilbert, président**

---

**Noël Pedneault, secrétaire**

# LISTE DES ADMINISTRATEURS

Association sportive Onatchiway Est Inc.

---

* Bouchard, Éric	Administrateur
* Fillion, France	Administratrice
Gilbert, Denys	Président
* Gilbert, François	Administrateur
Girard, Jean-Pierre	Administrateur désigné
Godin, Luc	Administrateur
Larocque, Claude	Vice-président finance Trésorier
Larocque, Robert	Administrateur
* Pedneault, Noël	Secrétaire, Vice-président voirie et aménagement du territoire
* Savard, François	Vice-président RH
Savard, Guy	Administrateur désigné

---

\* Les administrateurs dont le nom est précédé d'un astérisque terminent leur mandat de deux (2) ans.

# Mot du Président

Mesdames, Messieurs,  
Membres de l'Association sportive Onatchiway Est Inc.,

A titre de président du conseil d'administration, il me fait plaisir de vous livrer le rapport annuel 2023.

La saison 2023 a démarré avec une belle qualité de pêche et de bons taux de succès et ce, dès la fin mai. Toutefois, les nombreux feux de forêts qui ont touché le Québec en juin, ont également affecté nos activités. Le gouvernement du Québec a fermé l'accès au territoire en entier durant une semaine et partiellement durant plusieurs semaines du mois de juin. Ces événements sont remarquables à nos statistiques de pêche qui démontrent une baisse de fréquentation pour la saison. Bien que ces événements aient eu un fort impact sur notre achalandage, nous sommes chanceux de n'avoir subi aucun feu de forêt sur le territoire. Nous pouvons encore profiter de la beauté de nos paysages!

Un projet majeur de voirie a également été réalisé sur le chemin du lac Solitaire. Encore une fois, grâce à une subvention obtenue auprès de la Fondation de la faune du Québec, nous avons procédé aux changements de cinq traverses de cours d'eau qui présentaient des entraves actuelles au libre passage du poisson ou à la qualité de la fraie. Ceci nous a également permis d'améliorer ce chemin d'accès à plusieurs lacs de pêche de qualité.

D'autres secteurs de la Zec ont également bénéficié d'investissement pour l'amélioration des chemins, comme le secteur Rouvray et le chemin du Bras-Louis. Il a toutefois été difficile, cette saison, d'avoir un service de nivelage régulier et constant. Les entreprises de nivelage sont difficiles à trouver et les prix de plus en plus élevés. Vu ce fait, certains chemins n'ont pas été nivelés ou ont été nivelés très tard en saison. Nous vous remercions de votre indulgence. Nous espérons que les prochaines années seront plus faciles à gérer.

Finalement, nous travaillons depuis quelques années sur un important projet à nos yeux : la relocalisation du poste d'accueil du Bras-Louis. Afin d'offrir un bâtiment d'accueil plus écologique, connecté aux services de base tels l'électricité, la téléphonie et internet, nous avons pris la décision de déplacer ce poste d'accueil au km 0 du chemin du Bras-Louis. Nous sommes convaincus que ce changement simplifiera grandement la gestion de ce poste d'accueil et le recrutement du personnel tout en offrant à la clientèle un service des plus chaleureux. A partir de juillet 2024, les usagers de ce secteur pourront utiliser les services de ce nouvel accueil. Nous intensifierons la présence des assistants(es) à la protection de la faune sur les limites du territoire pour pallier à ce changement. Afin de réaliser ce projet, nous avons pu compter sur une aide financière de la MRC du Fjord. Les surplus financiers des dernières années contribueront également à financer ce projet d'infrastructures rendus nécessaires au fil du temps.



Je profite de cette assemblée pour souligner l'excellent travail de notre personnel de gestion, des employés à l'accueil et sur le terrain. Chaque année, ils sont confrontés à de nouveaux défis : feux de forêts, pénurie de main d'œuvre, difficulté d'offrir certains services, etc. Malgré tout, ils s'investissent dans l'organisation afin d'offrir aux usagers de la Zec une expérience de qualité. Je les remercie pour ces efforts.

Je remercie également les membres du conseil d'administration pour leur investissement en temps. Sachez que certains terminent leur mandat ou le termineront bientôt. Pour les années à venir, il serait bénéfique à l'organisation qu'une relève dynamique et qui a à cœur le territoire et sa faune s'implique au sein du conseil d'administration. Nous avons besoin de sang neuf et c'est avec plaisir que nous considérerons chacune des candidatures soumises pour collaborer au développement du territoire.

Merci à tous de votre présence et bonne saison 2024,

*Denys Gilbert, Président*

# RAPPORT ANNUEL

## 2023

(Rapport d'activités de l'Association sportive Onatchiway Est Inc.)

### COMITÉ EXÉCUTIF ET PERSONNEL

MM. Denys Gilbert, François Savard, Claude Larocque, Noël Pedneault

Le comité exécutif a pour mandat de coordonner les actions et faire exécuter les décisions et orientations du conseil d'administration. En 2023, ce comité a tenu treize (13) réunions. Ses membres ont aussi représenté l'Association auprès de différents organismes. Le mandat majeur qu'a reçu ce comité en 2023 est le projet de relocalisation du poste d'accueil du Bras-Louis.

### COMITÉ FAUNE ET ENVIRONNEMENT

M. François Gilbert, Responsable du comité

Le comité faune voit à assurer le bon fonctionnement des activités reliées à l'exploitation et à la protection de la faune. Ses principales activités en 2023 furent le suivi de l'ensemencement du lac Mystère et la préparation de la saison de pêche blanche. Chaque année, le comité faune étudie les avenues possibles en lien avec la chasse aux gros gibiers, la gestion des territoires de chasse et la résolution de conflits. Il est évident que sans une réglementation claire sur ce type de gestion, il est difficile de mettre en place des actions et/ou projets pilotes. Le comité reste toutefois à l'affut de ce qui se fait sur les autres Zecs.

#### *Gestion de la faune*

Modalités de pêche particulières en 2023:

- Pêche à la mouche seulement : Deux (2) plans d'eau touchés : Grand lac Croche et Petit lac Culotte;
- Limite quotidienne de prises abaissée à cinq (5) : cette mesure s'est appliquée à douze (12) plans d'eau: lacs Lessard, Pétamban, des Nymphes, St-Martin (sect. Rouvray), Clair (sect. Beauséjour), 1<sup>er</sup> lac Price, 2<sup>e</sup> lac Price, du Castor, Craig (sect. Beauséjour), lac McNaughton, Petit lac Croche, lac Bob (sect. La Hache);
- Limite quotidienne de prises abaissée à dix (10) : cette mesure s'est appliquée à six (6) plans d'eau: lacs Hovington, Kirkpatrick, Choquette, Filion, Coghill et Picard;
- Fermeture des ruisseaux et rivières à partir du 25 août : mesure de protection de la ressource;
- Lac Mystère : Ensemencement du lac avec de l'omble de fontaine ( limite quotidienne de prises : cinq (5));

## Information concernant la Récolte des statistiques de pêche et de chasse

---

Le comité faune vous rappelle que vous êtes les principaux acteurs de la gestion des plans d'eau puisqu'elle est basée sur vos déclarations. Il est primordial que, lors de votre sortie du territoire, vous arrêtiez à l'un de nos deux postes d'accueil (Onatchiway ou Bras-Louis) et que vous preniez le temps de compléter vos statistiques de pêche et de chasse!



Pour la pêche :

La pesée doit se faire au poste d'accueil.

Vous identifiez les noms de tous les lacs où vous avez pêché durant votre séjour et le nombre d'heures que vous y avez pêché, que vous ayez eu du succès... ou non!

### Poste d'accueil virtuel (PAV) :

Lorsque vous vous enregistrez sur le PAV, vous devez imprimer votre feuillet ou être en mesure de le montrer à tout agent ou assistant à la protection de la faune qui en fait la demande (sur votre cellulaire, par exemple) lorsque vous êtes sur la Zec.

A la sortie du territoire, vous devez obligatoirement arrêter à un poste d'accueil pour compléter vos statistiques de pêche ou de chasse et ainsi fermer votre enregistrement.

*Nous remercions les membres et tous les utilisateurs qui s'appliquent à fournir des informations justes et pertinentes. Vous contribuez à la saine gestion du territoire.*

## Résumé du Rapport d'exploitation faunique 2023

Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs

### Pêche

Le tableau ci-dessous présente les résultats de pêche depuis les dernières années.

Les données présentées ci-dessous sont comptabilisées par le ministère grâce aux données recueillies dans les postes d'accueil. Il est donc primordial de donner une information juste et véridique. Le rapport d'exploitation complet est accessible sur notre site Internet.

Tableau 1. Résultats de pêche enregistrés dans la Zec Onatchiway de 2012 à 2023

Années	Nombre de jours-pêcheurs	Nombre d'ombles capturés	Succès de pêche (nbre d'ombles/jour-pêcheur)	Succès de pêche (nbre d'ombles/heure-pêcheur)	Poids moyen en (grammes)
2012	25 480	130 749	5,1	1,7	148
2013	23 976	128 950	5,4	1,7	150
2014	22 069	112 684	5,1	1,6	131
2015	24 355	139 481	5,7	1,6	137
2016	24 799	128 768	5,2	1,7	143
2017	23 608	114 346	4,8	1,6	146
2018	21 564	107 197	5,0	1,6	141
2019	20 895	96 526	4,6	1,6	134
2020	19 640	80 890	4,1	1,4	148
2021	22 350	98 863	4,4	1,6	160
2022	18 348	83 267	4,5	1,6	175
2023	19 259	99 552	5,2	1,8	149
Moyenne De 2012 à 2023	22 195	110 106	4,9	1,6	147

## Chasse

Le tableau ci-dessous présente les résultats de chasse des dernières années.

Comme pour la pêche, les données ci-dessous parviennent du rapport d'exploitation émis annuellement par le ministère de la faune.

Tableau 2. Résultats de chasse enregistrés dans la Zec Onatchiway de 2012 à 2023.

Effort de chasse (jours-chasseur)				Récolte				
Années	Petit Gibier	Orignal	Ours	Lièvres	Gélinottes	Tétras	Orignaux	Ours
2012	1 733	3 276	2	280	531	932	30	0
2013	1 729	3 151	7	268	378	831	59	2
2014	1 649	3 625	7	172	414	1 019	36	1
2015	2 271	4 427	23	195	365	1 118	62	3
2016	2 985	4 200	51	148	247	747	48	8
2017	1 818	4 237	95	90	313	909	69	9
2018	1 697	4 615	58	77	409	1 155	31	6
2019	1 972	4 651	48	87	327	1 116	61	0
2020	1 972	3 784	60	89	842	1 868	39	6
2021	2 288	3 800	59	90	621	1 088	61	5
2022	1 776	4 831	24	48	562	1 531	38	6
2023	2 176	3 413	72	70	937	2 228	66	5
<b>Moyenne</b>	<b>2 006</b>	<b>4 001</b>	<b>42</b>	<b>135</b>	<b>496</b>	<b>1 212</b>	<b>50</b>	<b>4</b>

## *Volet environnement*

### Conteneurs et déchets

Des conteneurs pour disposer des déchets secs ont été installés au printemps aux deux postes d'accueil. La MRC du Fjord a assumé, par le biais du Programme de gestion des déchets, les coûts de location, de transport et de disposition s'y rattachant. Lors de la présence des conteneurs, nous vous remercions de ne pas les surcharger. Si les conteneurs sont pleins, veuillez apporter vos déchets en ville.

L'Association vous rappelle que, chaque année, nous ramassons une grande quantité de déchets le long des chemins ou sur les débarcadères de la Zec. Vous devez faire un effort pour la protection de notre territoire. Également, nous découvrons des dépotoirs illégaux à chaque année. Des efforts supplémentaires doivent être mis afin de maintenir la qualité du territoire. Merci de rapporter vos déchets.

## RELATIONS PUBLIQUES

Chaque année des actions de promotion sont entreprises afin de faire connaître la Zec et ses services. Différentes publicités ont été promues grâce à notre implication auprès de l'Association touristique régionale du Saguenay lac Saint-Jean.

### *Tirage annuel*

Durant la saison 2023, nous avons procédé au tirage d'un VTT Polaris Sportsman 570. Monsieur Guy Chouinard est le gagnant de ce prix. Nous vous remercions de participer au tirage annuel en grand nombre. Cette activité est une occasion de promotion et de financement pour la Zec. Nous remercions également la Scierie Girard qui a été commanditaire de ce tirage en 2023.

La grande popularité du tirage d'un VTT nous amène à reconduire ce tirage en 2024!

## COMITÉ VOIRIE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET OPÉRATIONS FORESTIÈRES

*M. Noël Pedneault, secrétaire et responsable du comité*

### *Entretien du réseau routier*

Le conseil d'administration a autorisé des dépenses de plus de 325 000\$ pour l'entretien du réseau routier, incluant la route d'accès L-253. Ces sommes ont servi au nivelage, au rechargement, à la stabilisation et au drainage des chemins forestiers dans plusieurs secteurs de la Zec. Malheureusement, Les Entreprises Villeneuve inc. ont mis fin à leurs opérations de nivelage et du même coup au contrat d'entretien avec l'Association. Le nivelage de la Zec s'est donc fait avec différentes entreprises.

Nous avons réussi à effectuer des changements de ponceaux et du débroussaillage sur certaines routes grâce à l'obtention de subventions importantes. L'Association investie beaucoup de temps dans la recherche et le montage de demandes de subventions qui sont bénéfiques à l'organisation.

## REPRÉSENTATIONS

Afin de faciliter les communications avec nos différents partenaires et afin d'être impliquée dans notre milieu, l'Association siège sur différents conseils et comités :

<i>Club de Motoneiges Onatchiway Inc.</i>	<i>Denys Gilbert</i>
<i>Regroupement Régional des gestionnaires de Zecs (RRGZ)</i>	<i>Luc Godin, Denys Gilbert</i>
<i>Comité de la route Shipshaw (L253)</i>	<i>Denys Gilbert, Myriam Benoit</i>
<i>Comité de bassin de la rivière Shipshaw (CBRS)</i>	<i>Myriam Benoit</i>

## TARIFICATION 2024

*M. Claude Larocque, vice-présidence finances*

### *Forfaits et droits exigibles*

Pour la saison 2024, nous avons procédé à une augmentation des tarifs de l'ordre de 3%. Le droit de circulation a, pour sa part, été augmenté à 11,30\$ plus taxes. Ces augmentations suivent l'indice des prix à la consommation. L'augmentation annuelle de nos tarifs nous permet de maintenir et stabiliser les finances de l'organisation face aux fluctuations des prix de nos différents fournisseurs et sous-contractants.

### *Gratuité pour les enfants*

Nous maintenons notre objectif d'encourager la relève et l'initiation des jeunes aux activités de chasse et de pêche. Ainsi, les droits de circulation, de chasse et de pêche sont toujours gratuits pour les moins de 18 ans.



# Tarification 2024

(Approuvée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des parcs)

DESCRIPTION	\$	Avec taxes
Carte de membre	30.00\$	34.49 \$
Émission de carte(s)	8.70 \$	10.00 \$
<b>DROITS FORFAITAIRES SIMPLES (carte de membre obligatoire / en sus)</b>		
Pêche	158.24\$	181.93\$
Pêche blanche	73.12\$	84.07\$
Pêche et chasse	212.68\$	244.52\$
Chasse		
Petit gibier	158.24\$	181.93\$
Ours ou cerf	173.01\$	198.92\$
Orignal	189.61\$	218.00\$
Circulation	123.56\$	142.07\$
<b>DROITS FORFAITAIRES MIXTES (carte de membre obligatoire /incluse)</b>		
Pêche + circulation	320.50\$	368.50\$
Pêche/chasse	251.98\$	289.72\$
Pêche/chasse + circulation	326.68\$	375.83\$
Pêche/Pêche blanche/chasse/circulation	448.06\$	515.16\$
Petit gibier + circulation	320.50\$	368.50\$
Ours ou cerf de Virginie + circulation	335.27\$	385.27\$
Orignal + circulation	351.37\$	403.99\$
<b>DROIT FORFAITAIRE SIMPLE (carte de membre non obligatoire)</b>		
Circulation non-membre	123.56\$	142.07\$
<b>DROITS JOURNALIER ET DE COURTE DURÉE</b>		
<b>Pêche et chasse petit gibier</b>		
1 jour		
individuel	25.37\$	29,17\$
familial	35.52\$	40,84\$
2 jours		
individuel	35.52\$	40,84\$
familial	49.83\$	57,29\$
3 jours		
individuel	51.21\$	58,88\$
familial	67.01\$	77,04\$
7 jours		
individuel	71.98\$	82,76\$
familial	81.21\$	93,37\$
<b>Pêche blanche</b>		
1 jour familial	12,17\$	13.99\$
2 jours familial	15.23\$	17.51\$
7 jours familial	35.51\$	40.83\$
<b>Chasse gros gibier 1 jour individuel</b>		
Cerf ou ours noir	42.91\$	49.34\$
Orignal	53.52\$	61.54\$
<b>DROITS DE CIRCULATION</b>		
Tarif régulier	11.30\$	13.00 \$
Moins de 18 ans	gratuit	gratuit

La tarification forfaitaire simple et mixte s'applique aux individus et aux couples (conjoints)



## Tarification 2024 | Étudiant

(Approuvée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des parcs)

DESCRIPTION	\$	Avec taxes	
Carte de membre	30.00\$	34.49 \$	
Émission de carte	3.91 \$	4.50 \$	
<b>DROITS FORFAITAIRES SIMPLES (carte de membre obligatoire / en sus)</b>			
Pêche	79.12\$	90.97\$	
Pêche blanche	73.12\$	84.07\$	
Pêche et chasse	106.34\$	122.27 \$	
Chasse			
Petit gibier	79.12\$	90.97\$	
Ours ou cerf	86.51\$	99.47\$	
Orignal	94.81\$	109.01\$	
Circulation	123.56\$	142.07\$	
<b>DROITS FORFAITAIRES MIXTES (carte de membre obligatoire/ incluse)</b>			
Pêche + circulation	236.59\$	272.02\$	
Pêche/chasse	106.34\$	122.27\$	
Pêche/chasse + circulation	263.81\$	303.32\$	
Pêche/Pêche blanche/chasse/circulation	336.93\$	387.39\$	
Petit gibier + circulation	236.59\$	272.02\$	
Ours ou cerf de Virginie + circulation	243.98\$	280.52\$	
Orignal + circulation	252.28\$	290.05\$	
<b>DROIT FORFAITAIRE SIMPLE (carte de membre non obligatoire)</b>			
Circulation non-membre	123.56 \$	142.07 \$	
<b>DROITS JOURNALIER ET DE COURTE DURÉE</b>			
<b>Pêche et chasse petit gibier</b>			
1 jour	individuel	12.69\$	14.59\$
2 jours	individuel	17.76\$	20.42\$
3 jours	individuel	25.61\$	29.44\$
7 jours	individuel	35.99\$	41.38\$
<b>Chasse gros gibier 1 jour individuel</b>			
	Cerf ou ours noir	21.46\$	24.67\$
	Orignal	26.76\$	30.77\$
<b>DROITS DE CIRCULATION</b>			
Tarif régulier	11.30 \$	13.00 \$	

\*Un étudiant est une personne fréquentant, à temps plein, un établissement scolaire reconnu par le ministère de l'éducation du Québec et possédant une carte émise par cet établissement.

La tarification étudiante ne s'applique pas au droit de circulation et aux droits et forfait de pêche blanche.

La tarification étudiante est individuelle.

# Aide financière

Dont a bénéficié l'Association en 2023

## MRC du Fjord

Maintien des acquis	100 090\$	Entretien du réseau routier
Gestion des déchets	15 639\$	Installation des conteneurs
Fond de gestion et de mise en valeur	35 000\$	Relocalisation Bras-Louis

## Zecs Québec

Aide à l'administration des zecs	16 510\$	Remboursement salarial
----------------------------------	----------	------------------------

## Autres subventions

Projet VHR   Fondation de la Faune du Qc	110 138\$	Ponceaux secteur Lac Solitaire
Fondation de la faune   AQHA	10 116\$	Frayère lac Louise

<b>Total des Subventions reçues :</b>	<b>287 493\$</b>	
---------------------------------------	------------------	--

## Prévision budgétaire / Saison 2024

### REVENUS

#### Revenus autonomes

Cartes de membre	32 550\$
Forfaits saisonniers	257 566\$
Droits quotidiens	127 070\$
Droits réseau routier	96 869\$
Tirage au sort estival (VTT)	27 800\$

Autres 120 679\$ **662 534\$**

#### Programmes d'aide financière

MRC Maintien des acquis ( <i>non confirmée</i> )	102 000\$	
MRC Gestion des déchets ( <i>non confirmée</i> )	15 600\$	
Protection des territoires faunique	4 350\$	
Virage numérique - ÉAQ	16 181\$	
Entretien des chemins – Zecs Québec	29 939\$	<b>168 070\$</b>

**TOTAL DES REVENUS** **830 604\$**

### DÉPENSES

#### Accueil/Protection faune

Salaires et charges sociales	232 468\$	
Fonctionnement	79 900\$	<b>312 368\$</b>

#### Réseau routier (entretien routier)

Niveleuse Zec	75 000\$	
Ponts, routes et ponceaux	74 250\$	<b>149 250\$</b>

#### Services à la clientèle

Fourniture et services	104 130\$	<b>104 130\$</b>
------------------------	-----------	------------------

#### Aménagement/environnement

Services et conteneurs	15 600\$	
Projets fauniques	2 000\$	<b>17 600\$</b>

#### Frais généraux et administration

Salaires et charges sociales	170 881\$	
Fonctionnement	38 075\$	
Honoraires professionnels	12 000\$	
Cotisations	9 500\$	
Assurances	16 800\$	<b>247 256\$</b>

**TOTAL DES DÉPENSES** **830 604\$**

*Excédent des produits sur les charges :*

**-\$**

## PÉRIODES D'OUVERTURE 2024\*

*Zec Onatchiway*

*(zone 28)*

<b>Pêche</b>	
Saison	28 avril au 8 septembre 2024
Fermeture rivières et ruisseaux	25 août 2024
<b>Chasse</b>	
<i>Gélinottes, tétras</i>	21 septembre 2024 au 15 janvier 2025
<i>Lièvre</i>	21 septembre 2024 au 31 mars 2025
<i>Orignal</i> Mâle	
Arc, arbalète	7 au 22 septembre 2024
Arme à feu, arc, arbalète	28 septembre au 18 octobre 2024
<i>Cerf *</i> *Cerf de Virginie avec bois de 7cm et + seulement	
Arc, arbalète	9 au 14 novembre 2024
Fusil, poudre noire, arc, arbalète	15 au 17 novembre 2024
<i>Ours noir</i>	
Arme à feu, arc, arbalète	15 mai au 30 juin 2024
	Dans la zone 28, il n'y a plus de période de chasse à l'ours à l'automne.

\*En cas de disparité entre les dates ci-dessus et les dates du ministère, les dates du ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs prévalent. \*

<https://peche.faune.gouv.qc.ca>

**Association Sportive Onatchiway Est inc.**  
**États financiers**  
**Exercice terminé le 30 novembre 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	3
ÉTAT DES RÉSULTATS	4
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	5
BILAN	6
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A- REVENUS AUTONOMES	16
ANNEXE B - SUBVENTIONS	16
ANNEXE C- ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER	17
ANNEXE D- POSTE D'ACCUEIL	17
ANNEXE E - FRAIS GÉNÉRAUX, D'ADMINISTRATION ET FINANCIERS	17
ANNEXE F- AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	18
ANNEXE G - PROTECTION DE LA FAUNE	18
ANNEXE H- HÉBERGEMENT	18
ANNEXE I - AUTRES PRODUITS (CHARGES)	18

---

## RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

---

**Aux membres de  
L'Association Sportive Onatchiway Est inc.**

Nous avons procédé à l'examen des états financiers ci-joints de l'Association Sportive Onatchiway Est inc, qui comprennent le bilan au 30 novembre 2023, et les états des résultats, de l'état de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du professionnel en exercice*

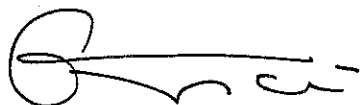
Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de natures différentes. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

### *Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association Sportive Onatchiway Est inc. au 30 novembre 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



**Martin Privé CPA Inc.**

**Par Geneviève Morin, CPA auditrice**

Chicoutimi, le 12 février 2024

**Association Sportive Onatchiway Est inc.****ÉTAT DES RÉSULTATS**

Exercice terminé le 30 novembre

	2023	2022
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Revenus autonomes (annexe A)	610 690	594 297
Subventions (annexe B)	322 885	251 105
Autres revenus	18 367	334 986
	<u>951 942</u>	<u>1 180 388</u>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Entretien du réseau routier (annexe C)	326 766	573 522
Poste d'accueil (annexe D)	235 716	253 605
Frais généraux, d'administration et financiers (annexe E)	254 542	260 015
Aménagement et environnement (annexe F)	17 835	18 488
Protection de la faune (annexe G)	60 838	21 647
Hébergement (annexe H)	16 689	10 570
	<u>912 386</u>	<u>1 137 847</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>39 556</b>	42 541
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES) (ANNEXE I)</b>	<b>-</b>	<b>(1 963)</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b><u>39 556</u></b>	<b><u>40 578</u></b>



**Association Sportive Onatchiway Est inc.**

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Exercice terminé le 30 novembre

**2023**

2022

	<b>Actif net investi en immobilisations \$</b>	<b>Actif net non affecté \$</b>	<b>Total \$</b>	<b>Total \$</b>
<b>SOLDE, début de l'exercice</b>	<b>158 081</b>	<b>364 408</b>	<b>522 489</b>	481 911
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(32 835)	72 391	39 556	40 578
Remboursement du principal de la dette à long terme	16 366	(16 366)	-	-
Investissement en immobilisations	<u>37 104</u>	<u>(37 104)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE, fin de l'exercice</b>	<b><u>178 716</u></b>	<b><u>383 329</u></b>	<b><u>562 045</u></b>	<u>522 489</u>

**Association Sportive Onatchiway Est inc.****BILAN**

Au 30 novembre

**2023****2022**

\$

\$

**ACTIF****ACTIF À COURT TERME**

Encaisse	<b>238 404</b>	243 799
Comptes clients et autres créances (note 3)	<b>146 103</b>	216 328
Frais payés d'avance	<b>8 685</b>	8 271

**393 192**

468 398

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)****492 163**

409 767

**885 355****878 165****PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 5)	<b>56 846</b>	6 913
Subventions reportées affectées aux charges (note 6)	<b>5 016</b>	97 077
Portion remboursable au cours du prochain exercice (note 9)	<b>17 146</b>	16 366

**79 008**

120 356

**SUBVENTIONS REPORTÉES AFFECTÉES AUX  
IMMOBILISATIONS (NOTE 7)****175 863**

149 735

**DETTE À LONG TERME (note 9)****68 439**

85 585

**323 310**

355 676

**ACTIF NET**

Actif net investi en immobilisations	<b>178 716</b>	158 081
Actif net non affecté	<b>383 329</b>	364 408

**562 045**

522 489

**885 355****878 165****ENGAGEMENT (note 10)**

Pour le conseil d'administration :



Administrateur

Administrateur

**Association Sportive Onatchiway Est inc.****ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 30 novembre	2023	2022
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	39 556	40 578
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	41 707	35 185
Amortissement - Subventions reportées	(65 933)	(10 268)
Amortissement de l'escompte compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	1 963
Gain sur cession - Immobilisations corporelles	-	(4 421)
	<u>15 330</u>	<u>63 037</u>
Variation des comptes clients et autres créances	70 225	68 833
Variation des créditeurs	(2 066)	(21 282)
Variation des frais payés d'avance	(414)	(8 271)
	<u>83 075</u>	<u>102 317</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(72 104)	(10 470)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Encaissement de subventions affectées à l'achat d'immobilisations	-	18 429
Encaissement de subventions affectées aux charges	-	60 900
Remboursement de la dette à long terme	(16 366)	(47 033)
	<u>(16 366)</u>	<u>32 296</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<u>(5 395)</u>	<u>124 143</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice</b>	<u>243 799</u>	<u>119 656</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice</b>	<u>238 404</u>	<u>243 799</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse.

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'obtention d'aucune subvention à recevoir reportée en raison de leurs affectations à des charges futures (36 177 \$ en 2022 toujours à recevoir au 30 novembre 2023) (Note 6). Elles comprennent également l'achat d'immobilisations au moyen de financements à court terme d'un montant total de 124 103 \$ (0 \$ en 2022) dont 72 104 \$ a été décaissé avant le 30 novembre 2023.

## **Association Sportive Onatchiway Est inc.**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 30 novembre 2023

---

#### **1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec depuis le 12 avril 1979 et est normalement exempté des impôts sur le revenu. Il a pour but d'assurer la gestion d'une zone d'exploitation contrôlée de chasse et pêche et de promouvoir les activités sportives récréotouristiques sur le territoire de la zone d'exploitation contrôlée.

---

#### **2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

##### **Base de présentation des états financiers**

Les états financiers de l'organisme ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NOSBL) et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

##### **Gestion du capital**

Les activités de l'organisme sont principalement financées par des produits provenant des membres et de subventions. Les fonds ainsi disponibles sont répartis entre les diverses activités de l'organisme en fonction des priorités établies par le conseil d'administration.

##### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur privé exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les montants établis et les informations divulguées sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

##### **Apports reçus sous forme de services**

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer son fonctionnement. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 30 novembre 2023

---

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Comptabilisation des produits**

*Produits d'activités*

L'organisme réalise des produits provenant de la vente de services. Le prix de vente que le client doit payer est établi au moment de la vente. Les ventes sont payables au comptant. L'organisme constate les produits provenant de la vente de biens ou services dans le cadre de ses activités lorsque les exigences relatives à l'exécution sont satisfaites et qu'au moment de l'exécution le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les exigences relatives à l'exécution sont satisfaites lorsqu'il existe une preuve convaincante d'un accord, que les services ont été rendus et que le prix est déterminé ou déterminable.

*Produits d'apports*

L'organisme réalise des produits provenant de l'obtention de subventions. Ces apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amorties sont reportés et comptabilisés aux produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises. Les apports non affectés sont constatés parmi les produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations et affectés à l'acquisition d'immobilisations non amorties sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

**Instruments financiers**

*Évaluation initiale et ultérieure*

La société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des comptes clients et autres créances, excluant les sommes à recevoir de l'État.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs et de la dette long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2023

---

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles doivent aussi être soumises à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est nécessaire. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet d'une reprise.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux /Périodes
Bâtisse	Dégressif	8%
Mobilier et équipement	Dégressif	20%
Équipement informatique	Dégressif	55%
Matériel roulant	Linéaire	6 ans
Yourte	Linéaire	10 et 25 ans
Aire de jeux	Linéaire	15 ans
Équipement nautique	Linéaire	10 ans
Aménagement de camping	Linéaire	5 ans

Association Sportive Onatchiway Est inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2023

**3- COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients	9 637	2 917
Cautionnement à recevoir	-	11 179
Sommes à recevoir de l'État	35 718	44 588
Subventions à recevoir	<u>100 748</u>	<u>157 644</u>
	<u><u>146 103</u></u>	<u><u>216 328</u></u>

Les subventions à recevoir incluent un montant de 81 756 \$ datant de plus d'un an recouvrable à court terme.

**4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Sentier	10 879	-	10 879
Bâtisse	311 099	164 910	146 189
Mobilier et équipement	127 632	113 926	13 706
Équipement informatique	3 183	2 716	467
Matériel roulant	126 474	40 810	85 664
Aménagement de camping	314 935	314 935	-
Yourte	218 830	16 627	202 203
Équipement nautique	16 963	3 240	13 723
Aire de jeux	<u>35 327</u>	<u>15 995</u>	<u>19 332</u>
	<u><u>1 165 322</u></u>	<u><u>673 159</u></u>	<u><u>492 163</u></u>
			<u><u>409 767</u></u>

L'organisme loue ses aménagements de camping, ses yourtes et leurs mobiliers, ses équipements nautiques et son aire de jeux à ses clients dans le cadre de contrats de location-exploitation à court terme.

Une bâtisse d'une valeur comptable de 113 529 \$ n'est pas amortie parce qu'elle est en cours de construction.

*Actif destiné à la vente*

Au cours de l'exercice, l'organisme a pris la décision de mettre en vente le poste d'accueil du Bras-Louis d'une valeur comptable nette de 0 \$ suite à la construction d'un nouveau poste d'accueil sur un nouveau site.

**Association Sportive Onatchiway Est inc.**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 30 novembre 2023

**5 - CRÉDITEURS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	52 183	2 603
Salaires et contributions	4 663	4 310
	<u>56 846</u>	<u>6 913</u>

**6- SUBVENTIONS REPORTÉES AFFECTÉES AUX CHARGES**

Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	97 077	-
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(57 061)	-
Montant affecté aux immobilisations (a)	(35 000)	
Montant octroyé	-	97 077
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<u>5 016</u>	<u>97 077</u>

Les apports reportés sont destinés aux activités suivantes :

Rénovation de l'accueil (Bras-Louis)	-	35 000
Entretien du chemin du Lac Solitaire	5 016	62 077
	<u>5 016</u>	<u>97 077</u>

(a) Au cours de l'exercice, l'organisme a choisi de construire un nouveau poste d'accueil au Bras-Louis plutôt que de déménager l'ancien, d'où le transfert d'une subvention de 35 000 \$ aux subventions reportées affectées aux immobilisations.



**Association Sportive Onatchiway Est inc.**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 30 novembre 2023

---

**7- SUBVENTIONS REPORTÉES AFFECTÉES AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés affectés à des immobilisations représentent des subventions gouvernementales ayant servi à l'acquisition des aménagements de camping, d'amélioration et construction de bâtisses, d'aménagement de yourtes, d'acquisition d'une aire de jeux et d'équipements nautiques. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>149 735</b>	155 074
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	<b>(8 872)</b>	(10 268)
Montant affecté aux immobilisations (a)	<b>35 000</b>	-
Montant octroyé	-	4 929
	<hr/>	<hr/>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b><u>175 863</u></b>	<u>149 735</u>

Les apports reportés sont destinés aux activités suivantes :

Développement de sites de camping	-	1 500
Développement de sites d'hébergement en yourtes	<b>111 251</b>	116 049
Amélioration du poste d'accueil	<b>1 868</b>	2 031
Construction d'un poste d'accueil (Bras-Louis)	<b>35 000</b>	-
Acquisition d'équipements nautiques	<b>5 427</b>	6 105
Acquisition d'une aire de jeux	<b>22 317</b>	24 050
	<hr/>	<hr/>
	<b><u>175 863</u></b>	<u>149 735</u>

(a) Au cours de l'exercice, l'organisme a choisi de construire un nouveau poste d'accueil au Bras-Louis plutôt que de déménager l'ancien, d'où le transfert d'une subvention de 35 000 \$ des subventions reportées affectées aux charges. La subvention affectée au poste d'accueil d'un montant de 35 000 \$ et une subvention affectée au développement de sites d'hébergement en yourte d'un montant de 2 901 \$ ne sont pas amorties puisque les immobilisations y étant associées sont en cours de construction.

---

**8- EMPRUNTS BANCAIRES**

L'organisme dispose d'emprunts bancaires d'un montant total autorisé de 18 000 \$ utilisables sous la forme de cartes de crédit et de prêts à demande, portant au taux de 15,70 % et renouvelables en décembre 2023.

**Association Sportive Onatchiway Est inc.**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 30 novembre 2023

**9 - DETTE À LONG TERME**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Emprunt d'un montant initial de 53 747 \$, remboursable par versements mensuels de 854 \$ incluant les intérêts au taux de 4,69 %, échéant en juin 2028, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 41 057 \$	42 208	50 279
Emprunt d'un montant initial de 55 237 \$, remboursable par versements mensuels de 878 \$ incluant les intérêts au taux de 4,68 %, échéant en juin 2028, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 42 196 \$	<u>43 377</u>	<u>51 672</u>
	85 585	101 951
Portion remboursable au cours du prochain exercice	<u>17 146</u>	<u>16 366</u>
	<u><u>68 439</u></u>	<u><u>85 585</u></u>

Les paiements en capital estimatifs de la dette à long terme exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2024	17 146
2025	17 964
2026	18 821
2027	19 718
2028	11 936

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 30 novembre 2023

---

**10- ENGAGEMENT**

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail concernant le local qu'il occupe. Le bail d'une durée de 10 ans se terminera le 31 janvier 2024. Le loyer mensuel actuel est de 745 \$ taxes incluses et est indexable annuellement selon l'IPC jusqu'à un maximum de 4 % au 1er février de chaque année. L'organisme s'est également engagé en vertu d'un bail concernant un terrain pour le poste d'accueil du Bras-Louis. Le bail d'une durée d'un an se terminera le 1er mai 2024. Le loyer annuel est de 1 680 \$ plus les taxes applicables.

L'organisme a conclu un contrat visant la construction du poste d'accueil du Bras-Louis pour une contrepartie totale de 116 870 \$ avant taxes applicables, au 30 novembre 2023, 70 % de la construction était réalisée.

---

**11- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice, l'organisme a conclu des opérations avec une société contrôlée conjointement par un administrateur et un tiers non apparenté. L'organisme a obtenu des services d'entretien des routes de 58 343 \$ avant taxes applicables (47 238 \$ en 2022) auprès de cette société. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Au cours de l'exercice, l'organisme a obtenu des services de déneigement du conjoint d'une administratrice pour un montant de 1 500 \$. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

---

**12- INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risques financiers**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé au risque suivant :

**Risque de taux d'intérêt**

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne la juste valeur de sa dette à long terme à taux fixe.

**Association Sportive Onatchiway Est inc.**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 30 novembre

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
<b>ANNEXE A- REVENUS AUTONOMES</b>		
Cartes de membres	42 032	42 835
Forfaits mixtes et complets	166 396	157 629
Forfaits simples	83 666	85 724
Tarifs quotidiens:		
Pêche	116 908	114 854
Chasse	6 535	6 657
Tarifs réseau routier	94 092	85 832
Camping aménagé & hors site	42 282	40 331
Revenus d'hébergement - Yourtes	11 731	8 880
Revenus de location - Embarcations nautiques	3 352	2 905
Revenus - Articles promotionnels	13 375	17 814
Revenus - Restauration	1 823	1 536
Revenus - Tirage	24 880	26 300
Revenus - Activité de motoneige	5 444	3 000
Escomptes sur les revenus	<u>(1 826)</u>	<u>-</u>
	<u><b>610 690</b></u>	<u><b>594 297</b></u>

**ANNEXE B - SUBVENTIONS**

Subventions - Programme traverses de cours d'eau	-	400
Subventions - Salariales et aide à la voirie pour l'entretien des routes	16 510	73 730
Subventions - Maintien et développement des acquis	115 729	109 686
Subventions - Projets spéciaux	115 635	17 938
Subventions - Programmes divers pour l'entretien des routes	<u>75 011</u>	<u>49 351</u>
	<u><b>322 885</b></u>	<u><b>251 105</b></u>

*Incertitude relative à la mesure*

Au cours de l'exercice, l'organisme a obtenu des aides gouvernementales. Ces subventions sont sujettes à l'examen des administrations gouvernementales. Le cas échéant, les écarts entre les apports alloués et ceux comptabilisés seront imputés aux résultats dans l'exercice au cours duquel l'information nouvelle sera connue.

**Association Sportive Onatchiway Est inc.**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 30 novembre

**2023**

**2022**

\$

\$

**ANNEXE C- ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER**

Réparations - Ponts et routes	<b>197 045</b>	430 850
Niveleuses	<b>123 916</b>	139 033
Fournitures	<b>5 805</b>	3 639
	<b>326 766</b>	573 522

**ANNEXE D- POSTE D'ACCUEIL**

Salaires et traitements	<b>190 479</b>	194 712
Fournitures	<b>39 042</b>	26 646
Communications	<b>1 998</b>	4 177
Entretien et réparation	<b>375</b>	21 601
Services professionnels	<b>3 822</b>	6 469
	<b>235 716</b>	253 605

**ANNEXE E - FRAIS GÉNÉRAUX, D'ADMINISTRATION ET FINANCIERS**

Salaires et traitements	<b>126 318</b>	120 732
Assurances	<b>16 803</b>	14 624
Cotisations et affiliations	<b>10 290</b>	10 517
Frais de voyage et de représentation des administrateurs	<b>4 469</b>	5 744
Repas	<b>4 186</b>	2 443
Loyer de bureau	<b>10 718</b>	7 980
Publicité et promotions	<b>29 247</b>	50 543
Services professionnels	<b>29 541</b>	16 825
Télécommunications et accès internet	<b>3 909</b>	3 504
Fournitures	<b>5 955</b>	12 013
Intérêts sur financement à court terme et frais bancaires	<b>7 753</b>	9 602
Amortissement - Bâtisse	<b>2 840</b>	3 087
Amortissement - Mobilier et équipement	<b>2 105</b>	1 309
Amortissement - Équipement informatique	<b>571</b>	1 269
Amortissement - Subvention liée aux améliorations de la bâtisse	<b>(163)</b>	(177)
	<b>254 542</b>	260 015

**Association Sportive Onatchiway Est inc.****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 30 novembre

**2023**

2022

\$

\$

**ANNEXE F- AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Camping - Aménagement	<b>620</b>	449
Services et fournitures	<b>17 215</b>	18 039
	<b>17 835</b>	18 488

**ANNEXE G - PROTECTION DE LA FAUNE**

Frais informatiques	<b>613</b>	1 194
Projets fauniques	<b>24 681</b>	2 332
Dépenses générales du matériel roulant	<b>10 556</b>	10 923
Intérêts - Dette à long terme	<b>4 411</b>	1 638
Perte (Gain) sur cession - Immobilisations corporelles	-	(4 421)
Amortissement - Matériel roulant	<b>20 577</b>	9 981
	<b>60 838</b>	21 647

**ANNEXE H- HÉBERGEMENT**

Amortissement - Aménagement de camping	-	4 506
Amortissement - Subventions aménagement de camping	<b>(1 500)</b>	(3 000)
Petits équipements - Hébergement en yourtes	<b>9 784</b>	1 122
Amortissement - Hébergement en yourtes	<b>15 614</b>	15 033
Amortissement - Subventions hébergement en yourtes	<b>(7 209)</b>	(7 091)
	<b>16 689</b>	10 570

**ANNEXE I - AUTRES PRODUITS (CHARGES)**

Amortissement de l'escompte - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	(1 963)
	-	(1 963)